



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

24 Février 2021 – 18h30

Etaient présents : Richard SLEIZAK, Patrick ROQUES, Stéphane ALARY, Jean Louis FRANJEAU, Valérie VALAT, Jérôme AMALRIC, Gilbert BASCOUL, Maëva CANAC, Sophie CANTALOUBE, Sébastien CHAMPION, Cécile NOUAL, Sylvie PRIVAT, Guy ROULIN, Sandra SAUSSOL, Roselyne VUAGNAT.

Date convocation : 17 février 2021

Mme Sophie CANTALOUBE a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance précédente du 08 décembre 2020, M. le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. DCM Révision annuelle prime RIFSEEP IFSE (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

M. le Maire rappelle que depuis 2017, ce nouveau régime indemnitaire s'applique aux employés communaux.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle, versée mensuellement.
- Le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).

M. le Maire propose de réviser la part IFSE annuellement au premier janvier de chaque année en fonction de l'ancienneté. Il propose que le montant de base soit revalorisé de 1% par année d'ancienneté.

A l'unanimité des membres présents, cette délibération est adoptée.

2. DCM Convention pour chaulage et épandage des boues avec la commune de Belmont

M. le Maire rappelle qu'en raison du COVID, il est obligatoire de procéder à l'hygiénisation des boues avant épandage. Afin de limiter les coûts de ce système, une mutualisation du traitement des boues a été proposée à la commune de Belmont. M. le Maire donne lecture d'un projet de convention établie entre les deux communes pour l'année 2021 en précisant que l'opération de chaulage des boues sera réalisée sur le site de la station d'épuration de St Sernin. Les coûts seront proratisés en fonction des volumes traités de chaque collectivité. M. le Maire propose donc de signer cette convention afin d'engager rapidement le traitement des boues.

A l'unanimité des membres présents, cette délibération est adoptée.

3. DCM Projet de rénovation du Pont de Margot et de la Maison Combes :

M. le Maire présente le projet et son plan de financement. Ce projet englobe la rénovation du pont de Margot et la Maison Combes. Ces deux sites se trouvent sur un chemin d'itinérance de randonnée pédestre.

Plan de financement présenté :

PONT DE MARGOT :

Rénovation du parapet et du couronnement du Pont sur 22 mètres = 3 690 €HT

MAISON COMBES :

Charpente couverte = 7 721 €HT

Dalle = 2 544 €HT

Agrandissement chemin = 14 937 €HT

Divers et imprévus = 1 108 €HT

Soit un total de travaux de 30 000 €HT.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour aider au financement de ce projet.

A l'unanimité des membres présents, cette délibération est adoptée.

4. DCM Vente lot n°16 à Mr Dejean et Mme Coussée

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la parcelle n°1512 section D, d'une superficie de 1732 m² au tarif de 10€ le m², située au lotissement LAVAL.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte auprès de Maître GAUCI, notaire à Belmont Sur Rance.

A l'unanimité des membres présents, cette délibération est adoptée.

La commission communication précise qu'il y a eu de bons retours positifs suite à la baisse du prix de vente du m² et à l'installation des panneaux tarifaires, aux entrées du village. Il reste à ce jour 6 lots à vendre.

5. DCM Réalisation d'un emprunt à Court Terme Crédit relais :

Dans l'attente du versement des soldes des diverses subventions acquises et de la récupération de la TVA suite aux travaux de réaménagement des places et de la construction de la mairie, M. le Maire propose de réaliser un emprunt court terme afin de disposer de trésorerie.

Cet emprunt serait de 120 000 € sur 24 mois.

A l'unanimité des membres présents, cette délibération est adoptée.

6. DCM taux d'imposition 2021

L'année précédente une augmentation de 0.50 % avait été votée.

La DDFIP a adressé un courrier à la Mairie, précisant que, suite à la disparition de la taxe d'habitation pour les contribuables, la part d'imposition foncière des propriétés bâties du département serait reversée aux communes. Cette dotation viendrait donc compenser la perte du reversement aux communes des taxes d'habitation.

Le Conseil municipal décide de reporter cette délibération, dans l'attente de plus amples précisions, sur le montant prévisionnel du reversement à percevoir.

Préparation et prévisions budgétaires (subventions, travaux, etc..)

Travaux :

- ❖ Projet maison Combes et Pont de Margot
- ❖ Aire de Pique-nique
- ❖ Etude et préparation du projet Maison Bernat (PNR 700 €, Aveyron Ingénierie et Programmiste ...)
- ❖ Réfection de certaines toitures (écoles...), Etudier de plus près, la proposition du PNR relative à la location de toitures communales identifiées, pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ❖ Assainissement : réparation de certains réseaux
- ❖ Capotage de la pompe à chaleur de la Mairie
- ❖ Mur de la gendarmerie
- ❖ WC extérieurs salle Saint Martin
- ❖ Clôture mur Lotissement Poulsadou (environ 4000€)
- ❖ Facturation Armoire télécom place du Fort toujours pas parvenue

Observation : Avec le COVID en 2021, pour l'instant, nous n'avons pas enregistré de recettes pour la location de la salle St Martin.

Subventions des associations :

Même si cette année, il n'y a pas eu beaucoup de manifestations, il est important de verser les mêmes subventions que l'année précédente, précise M. le Maire pour aider les associations à passer ce cap difficile et pour maintenir ce qui existe au niveau associatif. Cette année une nouvelle association demande à bénéficier d'une subvention il s'agit de l'association Patrimoni. Le Conseil consent à allouer une subvention de 200€ à cette association. L'année prochaine il faudrait faire un point avec toutes les associations, afin qu'elles fournissent un minimum de renseignement pour bénéficier de ces subventions associatives, à savoir : une demande formalisée, un bilan annuel des manifestations, projets réalisés et à venir et leur situation comptable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'association Patrimoni a adressé un courrier à la Mairie. Il est questions de travaux à prévoir sur différents monuments et lieux de la commune dont l'intérêt patrimonial est mis en avant, tel que le parvis de l'église, le pont de Margot, la place devant la Maison de Mr MARTINEAU, Monsieur le Maire indique que la Mairie porte déjà le projet de rénovation du pont de Margot et que le projet de rénovation du parvis de l'église pourrait être porté par l'association Patrimoni sur 2021.
- M. le Maire fait part d'une demande de M. COURANT, directeur de la MFR VALRANCE, pour le traçage d'un passage piéton au carrefour du Chemin Saint Martin et de la route du Lotissement LAVAL. Cette demande a pour but de sécuriser

le carrefour et permettre aux élèves et enfants en classe découverte de traverser, pour se rendre de la ferme Saint Martin à l'école en toute sécurité. Le conseil accepte cette demande et précise que le virage situé juste un peu plus bas est terriblement dangereux, les voitures coupent le virage à gauche et les piétons marchent de manière anarchique sur la chaussée. Du coup, il faudrait voir s'il est possible de faire un marquage des deux voies de circulation et pourquoi pas des plots ou un marquage extérieur au virage pour délimiter une voie piétonne.

- M. le maire fait un point sur le projet laverie en partenariat avec la MFR. A ce jour, il n'a pas réussi à obtenir un contact sérieux. Il cherche des coordonnées et va prendre l'attache de M. Courant pour savoir si lui a eu plus de chance. Chaque conseiller est invité à regarder s'il trouve des coordonnées dans les laveries du secteur Albi St Afrique.
- M. le maire fait un point sur le projet de Belvédère du haut de la côte de Saint Sernin. Il rappelle que des réunions ont eu lieu avec le Parc des Grands Causses, le directeur de la Communauté de Communes, l'association Patrimoni, M. Bezes (propriétaire du terrain voisin au projet), etc... le projet avance. Les premiers devis sont arrivés, ce projet devrait coûter environ 58 000 € ou moins car les employés communautaires devraient peut-être pouvoir effectuer une part des travaux.
- Le conseil municipal a fait le point sur la BD de Victor (en cours de création depuis 2015) et la majorité des conseillers pense qu'il faut que l'auteur apporte des retouches à cette proposition. En effet, le produit fini ne correspond pas aux attentes du départ à savoir : promouvoir à travers cette BD et l'histoire de Victor le village de Saint Sernin... Bien que les illustrations soient réussies, le scénario ne permet pas de mettre en avant le village, cette BD manque de texte, et ne semble pas être adapté au public des jeunes lecteurs. Pour rappel le coût est de 9 000 € ttc. Il était ensuite prévu d'imprimer 1000 exemplaires pour 15 000 €.
- Ce matin s'est tenue en Mairie une réunion avec les services de la gendarmerie de l'Aveyron en vue de présenter un projet de nouvelle brigade à l'office HLM. La prochaine étape que doit respecter la gendarmerie pour envisager ce partenariat est de monter et présenter le projet de faisabilité à l'office HLM. Ce projet n'impactera en aucun cas la Mairie financièrement, même si plus tard la brigade ne devait plus être occupée. A noter que l'office HLM n'est pas inintéressé par l'hypothèse de porter éventuellement un projet de reconversion de l'actuelle brigade en appartements pour accueillir des familles.
- Les WC extérieurs de la salle Saint Martin seront terminés d'ici fin mars
- Patrick Roques indique qu'il a contacté l'architecte de la salle des fêtes afin de se rapprocher du couvreur qui a réalisé les travaux concernant divers problèmes d'étanchéité et de fuites de la toiture. En effet, il convient de faire rapidement le nécessaire avant la fin de la garantie décennale.
- Maëva et Cécile ont assisté au conseil d'école de l'école publique. Des travaux rapides d'assainissement de la cage d'escalier du côté des petits sont à prévoir pour éviter les chutes dans l'escalier à cause de l'humidité (peintures et/ou pose d'un tapis antidérapant en attendant de plus gros travaux). Des néons doivent être remplacés sous le préau. La semaine de 4 jours a été revotée.

- M. le Maire indique qu'il recevra vendredi la directrice de l'école privée qui vient d'être informée d'une suppression de poste dans son école à la rentrée. (il y aurait 2 enseignantes le matin et 1 l'après-midi). Il y a actuellement 28 enfants scolarisés. D'ici 2ans il devrait y avoir 27 enfants de moins scolarisés sur notre commune (14 départs au public et 13 au privé)

Les membres du bureau OGEC se sont réunis à ce sujet et souhaitent voir s'il ne serait pas possible de remédier à cette suppression de poste pour l'instant.

Ils ont par ailleurs décidé de ne pas communiquer sur ce sujet par voie de presse (les familles ont toutefois été informées) dans l'attente de leurs diverses démarches pour éventuellement ne pas les pénaliser.

Il ne faudrait donc peut-être pas communiquer cela pour l'instant.

- Sophie Cantaloube et Valérie Valat ont fait un inventaire des bancs installés sur le village et proposent d'en installer 8 de plus (4 seraient récupérés d'endroits peu fréquentés ancienne route d'Albi et derrière le stade de foot). Elles ont mis en avant qu'il en manquait sur le terrain de pétanque aux abords de la salle Saint Martin et qu'il faudrait peut-être songer à installer à cet endroit une aire de jeux.
- Patrick Roques et Sophie Cantaloube ont demandé des devis pour l'aire de pique-nique. Cela concerne le terrassement et l'installation de mobilier (bancs, panneaux, tables pique-nique) afin de déposer prochainement un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Une entrevue avec les propriétaires du terrain a eu lieu. Ils sont d'accord pour vendre le terrain pour la somme de 4 000€
- Le bon de commande du panneau d'information prévu sur la place du Fort a été signé cette semaine, cette dépense était prévue au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 20h58 par M. le Maire, Richard Sleizak.